



Recuperer mon dossier chez avocat fonction publique

Par **titof75**, le **13/10/2017** à **15:04**

Bonjour,

je suis fonctionnaire, après 1an de procédure mon avocat ne veux plus me communiquer ni me recevoir au risque d'un conflits d'interet.

Qu'est ce que cela veut dire?

Si il y avait conflit d'interet, n'aurait il pas du m'en parler dès le début.

Ou y a t'il une autre explication ?

De plus il m'as dit qu' il n'as pas le droit de me donner mon dossier, et qu'il n'as pas le droit de le transmettre à un confrère ?

Est ce vrai ?

D'avance merci pour votre réponse.

Cordialement

Titof75